

Chantier « Le schéma de gouvernance »

Document de travail

Rappel du contexte

Le CA a décidé de faire appel à la coopérative AVISO pour réfléchir sur la gouvernance de la communauté et l'améliorer. Des temps d'échanges et de formation entre les membres du CA, les responsables, les salariés et les animateurs d'AVISO ont permis d'esquisser des bases pour un renouveau de la gouvernance.

Lors de la réunion communautaire du 13 février, compagnons, amis et salariés ont pu réagir sur le projet de schéma de gouvernance qui leur a été proposé. Suivirent 2 réunions de travail, une le 15 mai avec le groupe de travail « Gouvernance » et une le 30 juin avec le grand groupe de réflexion et Aviso.

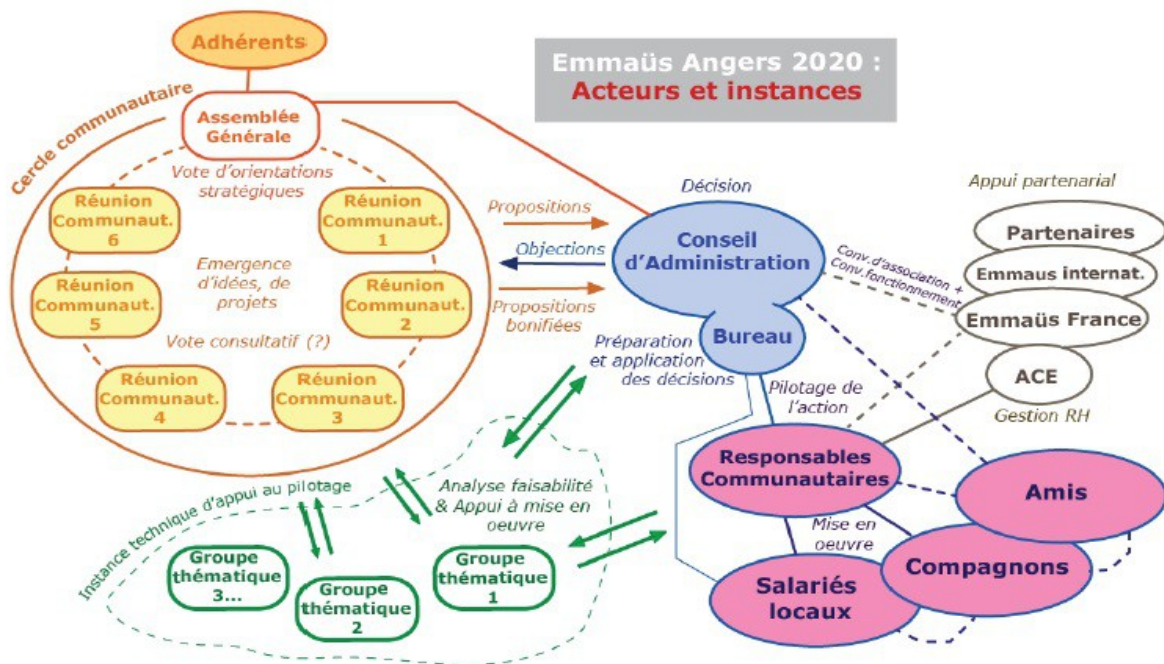
Les réactions suscitées (remarques, questions, suggestions) ont alimenté la lecture du schéma. L'analyse qui suit en prend acte et n'oublie pas de mettre en lumière ce schéma avec les statuts de l'association de la communauté Emmaüs d'Angers.

Objectif du chantier

Chantier n°1 – Le schéma de gouvernance

« Traduire dans un document le mode de fonctionnement des instances, présenter le schéma envisagé et le règlement associé au cercle communautaire, le faire valider en AG, communiquer largement par écrit ».

Présentation du schéma de gouvernance



Il tient compte des remarques faites en réunion communautaire, le 13 février.

Il fait apparaître avec des couleurs différentes les groupes ou acteurs qui font la vie de la communauté.

Un trombinoscope pourrait faciliter la connaissance de chacun

En blanc

L'association adhère à Emmaüs International, à *Emmaüs Europe* et à Emmaüs France. Dans le cadre de son adhésion à Emmaüs France, elle est affiliée à la *branche communautaire*, adhérente à l'ACE qui emploie nos 2 coresponsables salariés et adhérente à l'UACE qui est propriétaire des locaux du Sauloup à St Jean de Linières.

La communauté a des liens particuliers avec des partenaires : le collectif « La grande ourse », les partenaires pour le projet maraîchage, ALM (Angers Loire Métropole) qui gère la déchetterie ... Elle participe également à des groupes de travail institutionnels : la coordination migrants, le conseil de développement ...

En bleu

Au cœur de l'organisation de la communauté il y a le CA et son bureau régi par les statuts de l'association de la communauté Emmaüs Angers en conformité avec la loi du 1er juillet 1901. Avec de 8 à 21 administrateurs, il est composé essentiellement d'amis (au moins les $\frac{3}{4}$ des membres), de compagnons (maximum $\frac{1}{4}$ des membres), d'invités permanents (membres avec rôle consultatif) : des observateurs, les coresponsables de la communauté et l'intervenante sociale . Ce rapport du nombre administrateurs peut-il évoluer pour plus de présence des compagnons ? (Non, pour rester en conformité avec les statuts d'Emmaüs France il ne faut pas y déroger, c'est une règle nationale). Le CA prend les décisions préparées et appliquées par le bureau ; des points sont à travailler : mieux définir les responsabilités entre bureau et CA et donner plus de pouvoirs aux administrateurs.

Le chantier n°2 travaille sur le « Qui fait quoi ? » pour préciser les délégations entre le CA et les responsables et le rôle de chacun des coresponsables.

En rose

Les acteurs de la communauté qui forment le trépied : les compagnons, les amis, les salariés, dont les 2 coresponsables.

Les coresponsables communautaires sont au cœur du pilotage de l'action au sein de la communauté en lien avec tous les acteurs et partenaires.

Voir chantier n°2

Les compagnons sont sous la responsabilité des 2 coresponsables communautaires. Ils assurent l'activité de la communauté, soutenus par les amis-bénévoles dans certains ateliers. Ils peuvent être absents de certains ateliers qui sont alors pris en charge seulement par les amis. Il serait néanmoins souhaitable que compagnons et amis soient présents dans chaque atelier ; il ne doit pas y avoir de « chasse gardée » des uns ou des autres.

Ils peuvent faire partie du CA de l'association de la communauté mais ne sont pas éligibles au bureau. Une modification des statuts est-elle possible et à envisager ? Pour combien de compagnons ? Pour quel rôle (consultatif ou délibératif ?).

Le chantier n°3 travaille sur les règles de vie, le coutumier.

Les salariés sont embauchés par l'association pour répondre à des besoins non pourvus par les compagnons et les amis-bénévoles (secrétariat, comptabilité, maintenance des locaux, **activité maraîchage**) ou pour couvrir des domaines particuliers (assistance sociale, animation, ...). Ils sont sous l'autorité des 2 coresponsables.

Le chantier n°4 travaille sur le statut du salarié avec un cadre de management clair.

Les amis-bénévoles sont accueillis par un des coresponsables de la communauté et un ami-relais. Ils se voient proposer par les responsables de rejoindre un atelier en fonction des besoins, de leurs souhaits et compétences (**Ils acceptent ou décident ? ...**). Adhérents à l'association, ils peuvent faire

partie du CA de l'association de la communauté.

Le chantier n°5 travaille sur le bénévolat pour rédiger une charte et préciser le processus de recrutement et les missions.

En vert

Les groupes thématiques sont constitués pour contribuer au pilotage de domaines particuliers et forment des commissions : solidarité, communication, loisirs, ...

Ils peuvent être mis en place autour de projets particuliers : extension des bâtiments, maraîchage. Ces groupes travaillent en bonne intelligence avec le CA et les coresponsables. Ils apportent leur expertise (analyse, faisabilité, appui à la mise en œuvre) en travaillant sur des projets ou en animant les domaines dont ils sont chargés.

Il est souhaitable de repenser les commissions existantes : leur mission, leur fonctionnement et de proposer d'autres commissions : finances, secteur d'activité ([linge, informatique, ...](#)), [bénévolat, investissement](#) ...

[Pourquoi pas à St Jean une équipe d'animation comme à St Serge ?](#)

En jaune

Les réunions communautaires se déroulent plusieurs fois par an sur des thèmes particuliers avec tous les membres du trépied. Elles permettent de « faire communauté ».

L'une, particulière est l'AG ordinaire annuelle de l'association Emmaüs Angers, c'est une réunion statutaire qui vote les orientations stratégiques.

Lors de la réflexion avec la coopérative Aviso, le constat a été fait de l'importance des réunions communautaires (hors AG) qui sont des temps forts où tous les membres de la communauté peuvent participer pour s'informer mais aussi pour être force de proposition. Ces réunions, éléments importants de communication, pourraient être plus nombreuses qu'aujourd'hui, [jusqu'à 6](#) par an environ pour aller dans le sens d'une démocratie plus participative et permettraient de lutter contre trop d'opacité en allant vers plus de sincérité et de transparence ([Illusoire, au moins une par trimestre](#)). Elles mettraient à égalité dans la réflexion et dans la construction des décisions tous les membres du trépied.

Ce serait un lieu d'émergence d'idées ou de projets ou de réflexion sur les projets proposés par d'autres instances (CA). Elles pourraient avoir un droit de vote consultatif ou d'orientation à l'attention du CA (et non décisionnel) sur les projets. ([Uniquement un rôle consultatif](#))

Le cercle communautaire peut faire des propositions au CA et inverse. Le CA peut faire des objections aux propositions du cercle communautaire.

Les réunions communautaires permettraient une information de tous sur les commissions, les ateliers, les groupes de pilotage. Ces réunions pourraient permettre également de travailler par secteurs (recyclerie, ateliers, ...) ou par statuts (salariés, compagnons, amis).

Conclusion

Le schéma de gouvernance proposé pourra vivre avec les explications ci-dessus enrichies avec le travail des 4 autres chantiers évoqués dans ce document.

[Il y a un 6ème chantier sur la formation qui sera vu après.](#)
